ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armée de l'air

Question orale n° 168

Texte de la question

M. Jean-Pierre Dufau attire l'attention de M. le ministre de la défense sur l'avenir de l'école d'application de l'aviation légère de l'armée de terre (EA-ALAT) de Dax (Landes). Cette école regroupant un millier de personnes occupe une place particulièrement importante, tant par la qualité de la formation qui y est dispensée que d'un point de vue économique dans une ville comptant 20 000 habitants. Située dans le département des Landes, déjà particulièrement touché par le plan de restructurations, principalement dans les villes de Mont-de-Marsan et de Biscarosse, il souhaiterait qu'il fasse connaître à la représentation nationale les décisions qu'il compte adopter concernant cet établissement.

Texte de la réponse

M. le président. M. Jean-Pierre Dufau a présenté une question, n° 168, ainsi rédigée:
«M. Jean-Pierre Dufau attire l'attention de M. le ministre de la défense sur l'avenir de l'école d'application de l'aviation légère de l'armée de terre (EA-ALAT) de Dax (Landes). Cette école regroupant un millier de personnes occupe une place particulièrement importante, tant par la qualité de la formation qui y est dispensée que d'un point de vue économique, dans une ville comptant 20 000 habitants. L'école est située dans le département des Landes, déjà particulièrement touché par le plan de restructurations, principalement dans les villes de Mont-de-Marsan et de Biscarosse. Il souhaiterait qu'il fasse connaître à la représentation nationale les décisions qu'il compte adopter concernant cet établissement.»
La parole est à M. Jean-Pierre Dufau, pour exposer sa question.
M. Jean-Pierre Dufau. Monsieur le ministre de la défense, lors de la première phase de restructuration des armées, le département des Landes a été particulièrement touché par la disparition du 6e RPIMA de Mont-de-Marsan et la réduction d'effectifs du centre d'essais des Landes à Biscarrosse.
L'école d'aviation de Dax, école d'application de l'aviation légère de l'armée de terre, EAALAT, n'est pas à ce jour concernée par la réforme en cours. Cette école renommée regroupe près d'un millier de personnes civiles et militaires et occupe une place importante, tant par la qualité de la formation que par l'impact économique dans une petite ville de 20 000 habitants. Quelles sont ses perspectives à terme ? Etes-vous en mesure de préciser l'évolution de cette unité et de rassurer la représentation nationale quant à la pérennité de cette structure dans sa mission et ses composantes civile et militaire ? Les Landais que je représente sont très attentifs aux décisions que vous prendrez.
M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.
M. Alain Richard, ministre de la défense. Monsieur le député, la base école de Dax est en effet le pôle de l'armée de terre chargé de la formation initiale de tous les pilotes d'hélicoptère de la défense, puisque notre dispositif fonctionne de plus en plus en interarmées, c'est-à-dire que l'armée la mieux placée pour une technique déterminée est prestataire de services à l'égard des autres.
La formation initiale des pilotes d'hélicoptère de la marine, de l'armée de l'air et de la gendarmerie et, d'ailleurs occasionnellement, de ministères civils, se déroule donc dans cette base école. Dans l'évolution de notre défense, c'est une fonction en développement puisque le concept de base de la réforme de nos armées consiste

à augmenter la mobilité et la capacité d'intervention en modules de taille adaptée à chaque opération. L'outil «hélicoptère», avec les différentes fonctions auxquelles il se prête, est aujourd'hui en croissance dans l'activité de nos armées. C'est ce qui motive la démarche du Gouvernement dans l'orientation de cette base école.
Aujourd'hui, plus de 900 personnes - 830 militaires des différentes armées et 77 employés civils - sont en service sur le site de Dax, dont les élèves pilotes, qui sont des militaires professionnels.
Dans le cadre des réformes liées à la professionnalisation de la défense, l'avenir de la base, qui, comme vous le soulignez, n'a pas été concernée par la première phase des restructurations, ne sera pas remis en cause.
Il est rare que je puisse m'exprimer de façon aussi carrée sur l'avenir d'une unité ou d'un service. Comme un grand nombre d'entre vous le savent, j'ai commencé à examiner les propositions des états-majors et du secrétariat général pour l'administration pour la deuxième phase de restructuration militaire, qui s'étalera de 2000 à 2002. Même si le nombre d'établissements en cause est limité, ce n'est vraisemblablement qu'au mois de juin que je pourrai présenter à l'ensemble des élus concernés les options retenues.
Mais la base de Dax est une grosse unité, fonctionnelle, dont les installations sont adaptées. Elle correspond à un besoin au moins stable, sinon croissant. Il n'y aura donc pas débat sur son emprise actuelle.
En revanche, il nous reste à traiter la question du remplacement des 250 appelés par des professionnels militaires ou civils, le niveau de remplacement étant conditionné par les besoins effectifs de la base. Comme vous le savez, puisque vous suivez de près ces questions, tout remplacement d'appelés par des professionnels, même s'ils sont moins nombreux, améliore les retombées économiques, puisque l'on remplace des agents à très faible rémunération, simplement indemnisés, par des professionnels ayant un emploi stable et une rémunération statutaire.
Dans ces conditions, et en dépit de la dissolution, cet été, lors de la première vague de mesures, du 6e régiment parachutiste d'infanterie de marine à Mont-de-Marsan, le département des Landes comptera encore l'année prochaine près de 6 500 postes de travail militaires et civils relevant des différentes armes et de la DGA, ce qui en fait l'un des départements dans lesquels le pourcentage d'emplois liés à la défense sera le plus élevé. Le Gouvernement a bien l'intention d'assurer la continuité et la stabilité des fonctions de défense dans votre département.
M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Dufau.
M. Jean-Pierre Dufau. Je vous remercie, monsieur le ministre, de la clarté de votre réponse en ce qui concerne l'EAALAT de Dax et de l'attention que vous portez au département des Landes, qui a déjà apporté sa contribution pour la première phase de restructuration.
Lors de votre visite éclair dans les Landes, vous n'avez pas pu venir à Dax...
M. le ministre de la défense. Le brouillard m'a joué un tour !
M. Jean-Pierre Dufau. ... en raison d'un brouillard malvenu. Par conséquent, je vous rappelle, en accord avec le colonel de la base, que nous vous attendons avec impatience. Considérez-vous comme invité, dès que vos obligations civiles et militaires vous le permettront.
M. le ministre de la défense. Ce sera avec plaisir.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Dufau
Circonscription : Landes (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 168
Rubrique : Défense
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 février 1998, page 1024
Réponse publiée le : 11 février 1998, page 1368
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 février 1998